

# QUEVREVILLE LA POTERIE



# PLU

révision du P.O.S.  
élaboration du Plan  
Local d'Urbanisme

## Liste des servitudes

DOCUMENT APPROUVÉ PAR  
LE CONSEIL MUNICIPAL

chargé d'études du P.L.U.:



Perspectives Yves et Gauvain ALEXANDRE  
urbanistes

Cidex 7 76890 BUTOT Tél.: (33) 02 35 34 76 83 Fax: (33) 02 35 34 78 97

## Liste des servitudes

L'article L-126-1 stipule que "*les plans locaux d'urbanisme doivent comporter en annexe les servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol et qui figurent sur une liste dressée par décret en Conseil d'Etat ...*".

Les servitudes d'utilité publique (Sup) constituent des limitations administratives au droit de propriété, instituées dans un but d'utilité publique au bénéfice de personnes publiques (Etat, collectivités locales ... ), de concessionnaires de services publics (EDF, GDF ... ) et de personnes privés exerçant une activité d'intérêt général (concessionnaires de canalisations ... ).

Leur liste, dressée par décret en conseil d'Etat et annexée au code de l'urbanisme, les classe en quatre catégories:

- les servitudes relatives à la conservation du patrimoine,
- les servitudes relatives à la conservation de certaines ressources et équipements,
- les servitudes relatives à la défense nationale,
- les servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publiques.

Les Sup recensées intéressant le territoire communal sont répertoriées dans le tableau suivant :

Type	Intitulé	Servitude	Institution
I1	Pipe-lines d'hydrocarbure	Pipelines d'hydrocarbures société TRAPIL Tronçon LA LONDE – LA NEUVILLE CHAMP D'OISEL	*
I1	Pipe-lines d'hydrocarbure	Pipelines Le Havre Paris de la société TRAPIL n°1 – 2 et 3	Décrets du 07.05.1951, 01.02.1963, 05.08.1964
I4	Lignes électriques. Seules sont reportées au plan des servitudes les lignes de tension supérieures à 63kV.	Lignes électriques de distribution	*
PT2	Servitude de protection des transmissions radioélectriques ciontre les obstacles – faisceau hertzien ROUEN - VERNON		Décret du 15.02.82
PT3-4	Réseau de télécommunication. Seuls sont reportées au plan des servitudes les câbles nationaux ou régionaux	Câble TRN 303/4 Rouen – Ymare - Alisay	